

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 03 JUILLET 2025

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	10

L'an deux mille vingt-cinq le 03 juillet 2025, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	SIVEC Jean	VALANCE Bénédicte
MENEGHIN Gaël	DEBAILLEUL Delphine	WALLERICH Alain
IMMER Alain	OGER Isabelle	
GUINDT Philippe	THILL Céline	

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

BRUN Jérôme donne pouvoir à M. GUINDT Philippe

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

REUTER Olivier VIEIRA Christophe

Madame Delphine DEBAILLEUL est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2025 – 930 Création d'un emploi de Rédacteur Principal à temps non complet 11-35^{ème}

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complets nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant que par délibération N° 2024-880 du 29/11/2024 un poste de Rédacteur Principal à temps non complet 7/35^{ème} a été créé à compter du 1^{er} décembre 2024.

Considérant que le poste de Rédacteur Principal à temps non complet 7/35^{ème} a été occupé par Mme Emilie PINHEIRO en contrat à durée déterminée, indice brut 478, indice majoré 420 ;

Considérant que Mme Emilie PINHEIRO a démissionné de son poste de Rédacteur Principal à temps non complet 7/35^{ème}, par lettre recommandée avec accusé réception, réceptionnée le 17 janvier 2025, avec effet immédiat.

Considérant qu'il convient de pourvoir la fonction de secrétaire de mairie afin d'assurer l'ensemble des tâches du secrétariat de mairie.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la création d'un emploi de Rédacteur Principal à temps non complet 11/35^{ème}, à compter du 1^{er} juillet 2025, lequel sera occupé par :

- Mme LATASSA Danielle, pour 11 heures par semaine, en Contrat à Durée Déterminée, indice brut 538, indice majoré 462 ;

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 03 JUILLET 2025

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2025 :

GRADE	TITULAIRES		NON TITULAIRES		TOTAL
	Temps Complet	Temps Non complet	Temps Complet	Temps Non complet	
Adjoint Technique Territorial	1			1 (18h) 1 (9h)	3
Rédacteur Principal				1 (15h) 1 (11h)	2
Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles				1 (26h)	1
Total Général	1			5	6

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

VU le code général de la fonction publique ;

VU le tableau des emplois ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

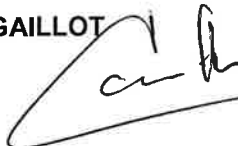
Considérant la nécessité de créer 1 emploi de Rédacteur Principal à temps non complet 11/35^{ème} à compter du 1^{er} juillet 2025 ;

Considérant le tableau des emplois ;

DECIDE d'adopter la proposition de Monsieur le Maire à l'unanimité des membres présents et représentés ;

DECIDE d'adopter à l'unanimité des membres présents et représentés, la modification du tableau des emplois ainsi proposés à compter du 1^{er} juillet 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme.
Beyren-lès-Sierck, le 4 juillet 2025
Le Maire :
Philippe GAILLOT




Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 4 juillet 2025
Le Maire,

